



Le gouvernement Legault est-il en train de couper les ailes à ses anges ?

Chers membres de syndicats affiliés à la FSQ-CSQ

Comme vous le savez, depuis le début de la difficile crise que nous traversons présentement, le premier ministre François Legault et la ministre de la Santé et des services sociaux Danielle McCann parlent de nous, travailleuses et travailleurs de la santé, comme des anges gardiens. Plus encore, il invite même la population à prendre soin de « ses anges gardiens ».

Tout cela est bien beau mais le gouvernement donne-t-il lui-même l'exemple ? Prend-il vraiment soin de nous ou ne serait-il pas plutôt en train de nous couper les ailes ? La question mérite d'être posée.

En effet, l'évolution de la situation, à la suite de l'adoption, par la ministre Danielle McCann, de nouvelles mesures touchant le personnel de la santé nous préoccupe grandement.

Un choix douteux

Depuis le début de cette crise, votre fédération, la FSQ-CSQ a demandé aux représentants du gouvernement, lors de diverses rencontres, de reconnaître le travail que vous accomplissez en situation d'urgence sanitaire, de vous soutenir dans l'exercice de votre travail et d'assurer votre sécurité.

Ce n'est malheureusement pas le choix que le gouvernement Legault et la ministre de la santé viennent de faire avec l'adoption de l'arrêté ministériel qui vient d'être publié.

Des mesures qui font mal

Les mesures annoncées dans l'arrêt ministériel visent notamment à suspendre des clauses de conventions collectives afin de permettre à l'employeur d'avoir toute la latitude pour déplacer les personnes salariées à l'endroit qu'il juge nécessaire et ce, sans égard à leur poste, leur centre d'activité ou à même à leurs tâches régulières.

Elles donnent de plus toute la latitude aux employeurs d'annuler tous les congés, dont ceux déjà planifiés, de même qu'à contraindre les toutes personnes salariées à fournir une prestation de travail à temps plein. Les mesures vont même jusqu'à permettre à l'employeur de modifier l'horaire de travail quotidien pour une durée maximale de 12 heures, payées à taux simple.

Vous pouvez lire tous les détails en suivant ce lien :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/AM_numero_2020-007.pdf?1584823544

À noter cependant que ces mesures, pour être appliquées par un employeur, doivent être préalablement autorisées par un représentant du ministère de la santé. Le ministère veut ainsi s'assurer que les employeurs ne mettront pas en place ces mesures si la situation ne l'exige pas...

De plus, votre syndicat doit être consulté avant l'application d'une quelconque mesure de cet arrêté ministériel. Cela nous permettra au moins de nous assurer de la pertinence d'appliquer ces mesures et d'être informés sur l'état de la situation dans les divers milieux.

Une reconnaissance qui se fait attendre

Voilà donc les principales mesures adoptées par la ministre de la Santé et des services sociaux et qui vous concernent toutes et tous : infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes. Convenons-en : Ces mesures sont absolument inacceptables !

Nous comprenons très bien qu'advenant le cas où la crise sanitaire s'accentuerait, qu'il y aurait surutilisation de lits et que le Québec vivrait un scénario semblable à l'Italie, nous serions alors toutes et tous extrêmement sollicitées. Nous le comprenons et nous l'acceptons.

Depuis le déclenchement de cette crise, vous avez toujours été présentes à votre travail de façon exemplaire. Le premier ministre François Legault l'a d'ailleurs reconnu publiquement à plusieurs reprises, ce qui vous a values le titre d'anges gardiens. Malgré les risques pour votre propre santé, votre mobilisation aux premières lignes du combat est sans faille. Cela n'aurait-il pas valu que l'on donne un minimum de conditions de travail décentes en guise de reconnaissance ? Ce gouvernement a préféré couper les ailes de ses anges. Nous nous en souviendrons longtemps.

Nous poursuivons nos représentations

Pour sa part, la FSQ-CSQ, appuyée de la CSQ, poursuit ses représentations pour défendre vos intérêts. Vous pouvez être assurées que nous vous tiendrons informées de nos démarches.

Bravo et merci pour votre excellent travail. Il faut qu'il soit reconnu à sa juste valeur.

Claire Montour, présidente
Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ)